

Construction d'une patinoire à Planoise - Lancement de l'opération

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a adopté, par délibérations successives :

- le 13 avril 1987 le programme et le lancement de l'opération piscine-patinoire
- le 25 mai 1987 la convention de mandat avec la SEDD, la désignation du jury du concours de concepteurs, la fixation de l'indemnisation des concepteurs retenus pour la deuxième phase du concours
- le 29 juin 1987 la modification du plan de financement et la désignation d'un membre supplémentaire du jury
- le 21 septembre 1987 la confirmation du choix des concepteurs agréés et l'adoption du programme définitif
- le 9 mai 1988 le choix du concepteur - maître d'œuvre
- le 19 décembre 1988 l'adoption de l'avant-projet détaillé.

Le coût de l'opération globale piscine-patinoire a été chiffré à 58 MF HT (valeur 30/06/1990), soit 68 MF TTC hors frais financiers et provisions pour révision. Sont inclus dans ce montant : la charge foncière, le coût d'aménagement du parking, le coût d'une galerie technique, le coût des réseaux : eaux, électricité, téléphone, télévision, inclus dans la galerie.

Les contraintes budgétaires ne permettant pas de supporter, sur une courte période, les charges financières de la totalité de l'opération, la Municipalité a décidé de la réaliser en deux phases et de construire dans un premier temps la partie patinoire qui bénéficie des aides financières de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du Programme Régional d'Equipements Sportifs (Plan Bergelin).

I. Caractéristiques de l'équipement patinoire

Compte tenu de l'analyse de l'avant-projet détaillé par les services de la ville, le projet a subi des modifications. Les caractéristiques de l'équipement patinoire sont les suivantes :

- une patinoire proprement dite dont :
 - * une piste de 58 x 28 m
 - * une mini piste de 300 m²
 - * 4 vestiaires sportifs
 - * 1 vestiaire public et des annexes
 - * 1 000 places de gradins
- des locaux d'accueil et de services communs :
 - * une salle de remise en forme (muscultation, gymnastique, relaxation et annexes)
 - * une salle pour l'accueil des enfants
 - * un ensemble hall, restaurant et bar.
- tous les locaux annexes dont les bureaux, les réserves et les locaux techniques principalement.

La construction de l'équipement complet piscine-patinoire est envisagée en deux tranches :

- une tranche ferme portant sur la patinoire, les locaux d'accueil et de restauration, ainsi que ceux, en sous-sol de ces derniers, réservés aux équipements techniques

- une tranche conditionnelle portant sur la piscine et l'achèvement total du bâtiment et de ses abords immédiats.

En conséquence, la consultation d'entreprises aura lieu sous forme d'appel d'offres ouvert pour l'ensemble du projet, comportant une tranche ferme (patinoire) et une tranche conditionnelle (piscine).

II. Estimation de la dépense à engager

L'estimation de la dépense à engager pour la réalisation de la tranche ferme de travaux, en valeur novembre 1990, est de 23 613 000 F HT, hors provisions pour révisions et hors frais financiers.

A ce montant, il convient d'ajouter :

- la charge foncière pour cession de terrain par la ZAC

- le coût d'aménagement d'un parking exécuté partiellement

- le coût de la construction d'une galerie technique de branchement ainsi que des réseaux eau, électricité et le génie civil pour les réseaux courants faibles

- les dépenses relatives aux honoraires de maîtrise d'œuvre, aux études préalables, au contrôle technique obligatoire, aux assurances, aux frais d'intervention de la SEDD et à l'achat d'équipements divers.

Le montant global pour l'exécution de la 1^{ère} tranche de travaux s'élève ainsi à 33 917 000 F HT, valeur novembre 1990, hors provisions pour révisions et hors frais financiers.

III - Echancier de la réalisation des travaux

Le déroulement de l'opération concernant la construction de la patinoire pourrait être le suivant :

- publicité dans les journaux : mi-juin 1991

- remise des dossiers de consultation des entreprises : début août 1991

- début des travaux : début février 1992

- ouverture de la patinoire : mai 1993.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le dossier d'exécution du projet patinoire

- lancer l'opération et la réalisation de la patinoire

- autoriser la SEDD, dans le cadre de la procédure des marchés publics de travaux, à lancer l'appel d'offres sur l'ensemble du projet (patinoire et piscine) et à signer les marchés avec les entreprises pour la tranche ferme correspondant à la construction de la patinoire

- renouveler les demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département dans le cadre du programme régional spécifique d'équipements sportifs

- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville sur 1991 et suivants sachant qu'un crédit de 2 258 000 F figure au budget 1991 chapitre 903/59/232/86004/31000.

Le montant actuel des subventions inscrites est le suivant :

(plan Bergelin pour la patinoire)

Etat	4 950 000 F
Région	3 300 000 F
Département	<u>3 300 000 F</u>
Total	11 550 000 F

- à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant le montant des subventions, dès réception des décisions attributives, en recettes au chapitre 903/59/1051/1052/1053/86004/31000 et en dépenses sur l'imputation 903/59/232/86004/31000.

M. GRAPPIN : Vous comprendrez Monsieur le Maire que nous nous réjouissons de constater que ce projet, que nous souhaitons tous, arrive enfin à sa phase de réalisation. Sans vouloir remettre en cause le projet tel qu'il a été approuvé et comprenant que cette réalisation doit se faire très rapidement, j'aurais pourtant souhaité qu'avant que le projet soit arrêté définitivement, on consulte à nouveau pour avis les spécialistes des sports de glace afin de s'assurer que le projet qui date maintenant de trois ou quatre ans, est toujours confirmé et que les techniques prévues sont toujours d'actualité.

Vous nous demandez d'approuver un nouveau projet qui va coûter 40 MF. Or la Commission des Sports n'a pas été vraiment consultée sur ce nouveau dossier. En effet, les membres de la commission ont eu à deux reprises l'occasion de discuter du projet, la première fois c'est lors de l'interpellation que j'avais faite à l'Adjoint lorsque j'avais appris par la presse que l'opération piscine-patinoire était scindée, et la deuxième fois lors de la préparation du budget 1991 mais nous n'avions pas appris grand-chose puisque les services techniques travaillaient sur ce dossier. L'Adjoint responsable des sports aurait dû, comme cela avait été promis lors de la réunion du 8 janvier 1991, informer les membres de la commission de l'état d'avancement des travaux réalisés par les services en collaboration avec la SEDD en ce qui concerne cette première tranche. Une fois de plus, je pose la question : à quoi sert une commission ?

Enfin pour terminer, je constate que ce qui était impossible hier est devenu possible aujourd'hui et je m'en réjouis. Seulement Monsieur le Maire si nous avions été écoutés il y a trois ou quatre ans lorsque nous demandions de construire d'abord la patinoire, aujourd'hui nous aurions cette installation digne d'une capitale régionale et des économies importantes auraient été réalisées en raison simplement des surcoûts des prix de construction.

M. TOURRAIN : Cette affaire illustre bien l'impéritie financière dans laquelle vous vous débattez, enfin qui est la vôtre.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à fait, oui.

M. TOURRAIN : Effectivement, tant que vous ne vous serez pas donné les moyens de maîtriser les dépenses de fonctionnement, vous serez constamment confronté, Monsieur le Maire, même si vous prenez votre air désinvolte, à ce genre de chose.

On avait prévu la piscine-patinoire, on en parle depuis quatre ans, aujourd'hui il n'y a plus que la patinoire. Quand j'ai posé la question en Commission des Finances, on m'a dit «mais c'est pour des problèmes financiers». C'est évident mais il y a quatre ans vous aviez quand même programmé cette affaire et aujourd'hui vous la scindez en deux parties, avec des arguments qui sont quand même très fallacieux. Il y a quatre ans il fallait faire les deux en même temps pour des raisons d'économie, aujourd'hui les raisons d'économie ont disparu.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je m'excuse de vous couper un tout petit instant la parole Monsieur TOURRAIN. Vous savez pourquoi il y a retard dans la patinoire ? Vous le savez bien, parce que la subvention dite Bergelin on l'a attendue pendant des années. Ensuite elle est devenue subvention Bambuck, on l'a attendue encore mais le plan Bergelin n'est pas encore réalisé. On n'a pas encore pour l'instant l'arrêté de subvention, on ne peut donc rien démarrer du tout, alors s'il vous plaît ne dites pas c'est une impéritie, non !

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, si le dossier avait été prêt...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas vrai, je m'inscris en faux, Monsieur TOURRAIN. Vous savez très bien que dans le plan Bergelin, toutes les propositions qui ont été faites dans le Département de la Haute-Saône ont été réalisées à temps à 100 %, que celles du Département du Doubs on les a traînées le plus longtemps possible et qu'il a fallu aller, retourner, revenir au Ministère de Jeunesse et Sports du temps de Bergelin, du temps de Bambuck pour essayer de faire activer les choses. Alors ne dites pas, je ne l'accepte pas, que c'est l'impéritie de l'exécutif de la Ville. A chacun ses responsabilités, je sais prendre les miennes quand j'ai à les prendre mais je sais aussi vous dire très exactement pourquoi il y a eu retard. Vous pouvez poursuivre.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, lorsqu'un dossier traîne...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ... Et ce n'est pas de façon désinvolte.

M. TOURRAIN : Ce n'est pas la peine non plus de faire le cinéma de la fâcherie (protestations), lorsqu'un dossier traîne, on prend son bâton et on s'en va dans les Ministères.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : J'en ai pris des bâtons.

M. TOURRAIN : Vous êtes parlementaire, vous êtes Maire d'une grande ville, vous êtes écouté par les Gouvernements qu'ils soient de droite ou de gauche je l'espère et à ce moment-là vous essayez d'obtenir ce qu'obtiennent certains de vos collègues à Belfort, à Montbéliard ou ailleurs. Il vous suffirait peut-être d'aller débloquer ce dossier au Ministère. Vous savez qu'il dépendait du FNDS d'ailleurs, les problèmes de subventions je les ai quand même suivis de près à la Région, dans une autre collectivité, Monsieur le Maire. Je regrette simplement qu'on nous ait promis cet ensemble sportif et qu'aujourd'hui nous n'en ayons que la moitié. Je le déplore.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela, c'est un autre problème sur lequel l'Adjoint va vous répondre. Mais je dis Monsieur TOURRAIN qu'il faut que chacun prenne ses responsabilités. On a été emmené en brouette, j'étais à la Région à ce moment-là, par le fameux plan dit Bergelin. On a tous été emmenés en brouette parce qu'il n'y avait pas les crédits, Christian BERGELIN lui-même le disait. Il n'a pas pu avoir des crédits suffisants au FNDS qui commençait à dégringoler pour pouvoir réaliser tout ce qu'il avait prévu, vous le savez bien et vous savez aussi, puisqu'on se retrouve de temps en temps, que je suis fréquemment dans les couloirs du Ministère, on se retrouve plutôt dans les couloirs de l'Assemblée mais enfin c'est toujours de façon sympathique et vous, vous êtes à la buvette (rires) -vous pourriez me payer un pot dans ces cas-là- mais vous savez bien que je fréquente les couloirs des Ministères quels que soient les Ministres en place pour plaider les dossiers de Besançon. Alors ne dites pas le contraire.

M. FUSTER : Monsieur TOURRAIN, effectivement, c'est un problème financier qui nous a fait scinder cette opération en deux. Nous espérons bien, une fois la patinoire terminée, pouvoir continuer la piscine et sur le plan technique il est prévu donc que toutes les réalisations techniques communes aux deux seront faites dans la première tranche patinoire. Ce qui nous permettra techniquement de réaliser la piscine plus facilement derrière, et j'espère bien que cela ne se fera pas trop tard.

Pour répondre à M. GRAPPIN, il est bien entendu que le projet n'est pas ficelé contrairement à ce que vous affirmez Monsieur GRAPPIN. Pour l'instant on vous demande simplement de permettre à la SEDD de faire des appels d'offres pour que le dossier avance rapidement et -laissez-moi terminer- nous allons bien entendu consulter les spécialistes des sports de glace pour leur demander si ce projet est toujours viable en ce qui concerne du moins cette précision technique. Nous avons également, vendredi

qui vient, une réunion avec les services techniques et la SEDD pour discuter de ce projet sur le plan technique. Suite à cette réunion, nous aurons une réunion de Commission des Sports où nous traiterons de ce dossier, comme cela se fait d'ailleurs régulièrement au sein de la Commission des Sports. Voilà simplement ce que je voulais vous donner comme informations.

M. GRAPPIN : Je vous remercie de ces explications mais moi quand je lis dans le dossier : «Le Conseil Municipal est appelé à approuver le dossier d'exécution du projet patinoire (page 3 du rapport) et lancer l'opération et la réalisation de la patinoire», j'en conclus quand même que ce dossier est ficelé !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont des formules que l'on reprend dans tous les rapports de ce type. Mais il est bien évident que vous allez revoir ce dossier en commission, bien que vous l'ayez déjà vu x fois depuis les années que nous avons ce projet de patinoire.

M. GRAPPIN : Moi oui.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Eh bien ! Vous vous plaigniez du contraire tout à l'heure. Vous avez dit qu'il y a une commission qui ne fonctionne pas bien, c'est du moins ce que j'ai compris.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, je lis quand même ce qui a été écrit par le rapporteur de la réunion du 8 janvier : je suggérais donc l'organisation d'une nouvelle réunion pour la modification du projet piscine-patinoire puisque c'était lors de la réunion préparatoire au budget. «M. FUSTER confirme, je cite, qu'une telle réunion aura lieu quand les services municipaux et la SEDD auront discuté des problèmes techniques». Maintenant je le sais mais c'est après ce Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là vous chinoisez !

M. TOURRAIN : Je fais une suggestion : si on veut connaître quelles sont les dernières techniques, il serait peut-être opportun de prendre contact avec la ville d'Albertville qui est en train de terminer la patinoire qui va servir pour les Jeux Olympiques ; ainsi vous aurez là probablement les techniques les plus en pointe.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On demandera à BARNIER, oui.

M. FUSTER : Il s'agit de la patinoire de Méribel en fait et bien entendu nous allons aller la voir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous emmènerez M. TOURRAIN puisque les sports de glace l'intéressent.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.